

Règlement du jeu concours

20 ANS TRAM C

Article 1 : Société organisatrice

La SPL M TAG, Société Anonyme Publique Locale, RCS Grenoble 301 503 231, dont le siège social est situé au 15 avenue Salvador Allende 38130 Echirolles CS 70258 38044 Grenoble Cedex 9, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du vendredi 16 juin au dimanche 22 juin 2025 inclus.

L'opération est intitulée : «JEU CONCOURS, 20 ANS TRAM C». Cette opération est active du 4 au 16 juin 2026 inclus, disponible sur le site reso-m et relayée via les comptes Transport M réso sur les réseaux sociaux.

Article 2 : Conditions de participation

Ce Jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgée de 18 ans et plus), résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non du réseau M réso, à l'exception des collaborateurs de la société organisatrice du jeu concours et des membres de leur famille, de même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation du jeu.

2.1 . La participation est limitée à une seule inscription par personne (même identité, même adresse) sur toute la durée du jeu concours.

2.2 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

3.1 Déroulement du jeu

Le jeu se déroule du jeudi 4 juin début de service comme suit : le participant remplit le formulaire sur la page dédiée sur le site reso-m.fr.

Le jeu se termine le 16 juin 2026 à 23h59.

Le participant confirme avoir pris connaissance des modalités de participation.

La sélection des gagnants s'effectuera comme suit :

- Un jury interne M TAG comptabilisera les bonnes réponses à l'ultime énigme du jeu.
- Un tirage au sort aura lieu parmi ces bonnes réponses.

3.2 Description des lots

Les 12 premières personnes tirées au sort se verront invitées la matinée du samedi 20 juin sur le dépôt de Gières qui se conclura par une conduite de tram sur la voie d'essais aux côtés de formateurs. Chaque gagnant pourra être accompagné du proche de son choix.

Ce lot ne peut pas être échangé contre un autre lot.

3.3 Composition du jury

Le jury interne M TAG sera composé de 3 personnes de la Direction Relation Client et Marketing.

Il se réunira à l'issue du concours et procédera à la sélection entre le 17 et le 18 juin

3.4 Désignation des gagnants

Les 12 gagnants seront prévenus par mail au plus tard jeudi 18 juin par l'Organisateur. Ils devront confirmer leur présence à cette matinée du samedi 20 juin par retour de mail et fournir à l'organisateur leurs coordonnées ainsi que celles du proche choisi afin de pouvoir accéder au site de Gières. Si l'un des gagnants est mineur, la personne choisie qui l'accompagnera devra être majeur. Une pièce d'identité sera nécessaire pour accéder au site le jour J.

Article 4 - Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies dans le cadre de cette opération sont enregistrées dans un fichier informatisé par M TAG pour le tirage au sort.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime en ce qu'il permet de contacter les gagnants.

Catégories de données : civilité, nom, prénom, e-mail, adresse, ville, code postal, téléphone.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : SPL M Tag le service commercial.

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données : SPL M Tag – CS 70258, 38044 Grenoble cedex 9 – Par mail : donneespersonnelles@m-tag.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

Article 5 - Loi applicable et interprétation

Le présent règlement est régi par le droit français. La participation à ce concours implique

Condition d'annulation du jeu concours

En cas de mouvement social important sur les lignes M réso, le concours pourrait être reporté à une date ultérieure.